

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 NOVEMBRE 2024**  
de  
**LA RETRAITE SPORTIVE DE PARIS**  
**Procès-verbal**

Le 6 novembre 2024, s'est tenue à Paris, au CISP Ravel – 6 Avenue Maurice Ravel à PARIS 12<sup>ème</sup>, l'Assemblée générale de la Retraite Sportive de Paris sur convocation du Président datée du 15 Octobre 2024.

Les membres de l'association étaient appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 novembre 2023,
- Rapport moral du Président,
- Rapport sur les activités physiques et sportives,
- Point sur la formation des animateurs,
- Rapport financier : compte de résultat-bilan de l'exercice 2023-2024- *Approbation, affectation du résultat*
- Présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2024-2025 - *Approbation*
- Bilan des forums
- Cotisation statutaire et tarifs des activités 2025-2026
- Élection partielle au Comité directeur
- Questions diverses

Il a été établi une feuille d'émargement signée par 87 membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire disposant de 133 pouvoirs représentant 220 voix.

La séance est ouverte à 14h00 par le Président qui remercie les membres présents ainsi que Mme Patricia Évrard Présidente du CORERS Ile-de-France et Mme Christiane Baquier Présidente de la RSPO d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée et passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 NOVEMBRE 2023.**

***L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'AG du 6 novembre 2023.***

**2. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT**

Pascal Pâris revient sur la saison 2023-2024 soulignant que ce fut pour le club et pour ses adhérents globalement une année satisfaisante malgré les problèmes connus en raison de la mise hors service de certains équipements de la ville de Paris.

Lorsqu'aucune solution n'a pu être trouvée pour remplacer les créneaux défaillants, le Comité Directeur a décidé de rembourser les adhérents privés de leur activité durant une longue période pour un coût de 6.000 €.

Au niveau des effectifs, ils progressent de 1% pour se fixer à 762 ; encore loin du niveau atteint avant le Covid.

Les femmes représentent 84 % des adhérents contre 16 % pour les hommes.

La pyramide des âges montre que l'essentiel des effectifs se situe dans la tranche des 65-79 ans.

Les arrondissements les mieux représentés sont le 13<sup>e</sup>, le 11<sup>e</sup>, le 12<sup>e</sup>, le 14<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup>.

En matière de communication, Pascal Pâris rappelle la participation aux forums organisés par les mairies d'arrondissements et l'existence du précieux outil d'information que constitue le blog.

Les activités ont été encadrées par 26 bénévoles, 7 salariés et 5 prestataires de services et les permanences hebdomadaires au siège ont été assurées par 12 bénévoles administratifs.

Pascal Pâris attire l'attention de l'Assemblée sur le recours accru à des prestataires extérieurs pour compenser le déficit d'animateurs bénévoles et assurer ainsi le fonctionnement des 14 activités.

Cette évolution engendre des coûts supplémentaires, s'oppose la philosophie de la Retraite Sportive et a eu comme conséquence la suppression de l'activité SMS et Activ'Mémoire.

Il en va de même pour les fonctions de gestion de l'association pour lesquelles, à l'issue de l'appel lancé auprès de l'ensemble des 762 adhérents, seules 7 personnes ont marqué un intérêt, soit 0,09%.

L'absence d'investissement des adhérents dans la gestion de l'association a comme incidence directe que l'ensemble des tâches à accomplir repose sur un très petit nombre de personnes.

Ce message est martelé depuis 3 ans sans aucune réaction des adhérents.

Le Président rappelle que la saison 2023-2024 a été marquée par la mise en place par la Fédération de la dématérialisation des licences et des adhésions. Cette migration a entraîné beaucoup de difficultés concrétisées par un certain nombre de bugs et d'impossibilités pour un grand nombre d'adhérents de s'inscrire directement sur le site de la Fédération.

Heureusement, Danièle Cazaux et Arlette Piquet Monjarret ont été présentes durant tout l'été pour préparer au mieux le processus d'inscription par internet.

Enfin, Pascal Pâris indique que le dernier point de l'ordre du jour sera consacré à l'élection de 9 nouveaux membres au Comité directeur.

### **3. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES.**

Danièle Cazaux présente le bilan sportif de la saison 2023-2024 avec 18 inscrits de plus pour 16 activités proposées, 47 créneaux horaires, 26 animateurs sportifs bénévoles, 12 animateurs bénévoles administratifs, 7 animateurs salariés actifs, 16 heures de prestations de service et 2 partenariats Beach Volley et Golf et 22 équipements sportifs utilisés.

Les activités les plus courues sont la GMF avec 281 personnes, la randonnée avec 221 participants, l'aquagym avec 165 personnes, et la marche nordique avec 163 personnes.

473 adhérents pratiquaient une activité, 203 deux activités, 66 trois activités, 15 quatre activités, 5 cinq activités.

Danièle Cazaux trace ensuite les perspectives pour 2025, notamment couvrir le besoin d'animateurs en GMF et marche nordique notamment, recruter des bénévoles pour renouveler le Bureau compte tenu des départs annoncés, utiliser d'avantage la dématérialisation des licences et viser 780/800 adhérents.

### **4. RAPPORT SUR LES FORMATIONS.**

Patrick Chandèze indique que le cursus a été raccourci grâce à une nouvelle formation de base, appelée FIA (Formation Initiale d'Animateur), qui regroupe l'ancienne FCB (formation commune de base) et le M1. Elle dure quatre jours en présentiel et comprend une partie en ligne.

Ensuite, vient le M2 qui permet de se spécialiser dans l'activité choisie, sur cinq jours.

Pascal Pâris rappelle que pour devenir animateur dans une discipline, il convient de prendre contact avec l'animateur fédéral qui aidera à acquérir les prérequis et les compétences nécessaires avant de commencer la formation officielle.

L'accent est mis sur le retard apporté par la Fédération a organisé les stages de formation ce qui décourage les candidats potentiels et futurs.

Patrick Chandèze rappelle ensuite que les formations sont prises en charge financièrement par le Coders, le Corers et la Fédération. Il convient également de citer le PSC1, formation aux gestes de premiers secours, exigé dans le cursus de formation et renouvelable tous les quatre ans.

Durant la saison 5 bénévoles ont été formés, 2 FIA, 3 modules M2, 1 en marche nordique et 2 en tir à l'arc. 2 modules M2 ont dû être reportés sur 2025.

Le budget de la formation se fixe pour l'année à 6.800€ dont 4.000€ pris en charge par le CODERS, 800€ par le CORERS et 2.000€ par la Fédération.

## **5. RAPPORT FINANCIER : COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN DE L'EXERCICE 2022-2023**

### **Compte de résultat 2023/2024 :**

Éric Schnell indique que résultat pour 2023-2024 est positif de 6 025€, dont 4.000€ de produits financiers, contre 6.432€ l'année précédente.

Le panier moyen par adhérent passe de 136€ à 153€ en raison de l'augmentation des tarifs des activités.

Ensuite il passe en revue les postes enregistrant une évolution significative.

### **Bilan 2023/2024 :**

À l'Actif, des immobilisations pour 14.168€, des créances pour 495€ (acompte versé pour la réservation de la salle de l'AG), des disponibilités pour 225.812€ et des charges constatées d'avance pour 896€, pour un total de 241.371 €.

Au Passif, des capitaux propres pour 124.259€, des provisions pour 22.800€, des dettes pour 13.824€ et des produits constatés d'avance pour 80.488€ (licences 2024/2025 prises en juillet et août), pour un total de 241.371 €.

## **6. PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2024/2025**

Éric Schnell souligne un budget prévisionnel prudent, basé sur 750 adhérents, qui affiche un léger déficit de 270 € avec des recettes à 121.350€, des dépenses globales à 123.420€ et des produits financiers pour 1.800€

Première résolution :

*Après avoir entendu les rapports présentés, l'Assemblée Générale approuve lesdits rapports et donne quitus au Comité Directeur pour sa gestion de l'exercice.*

***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Deuxième résolution :

*Après avoir entendu le rapport financier, l'Assemblée Générale approuve le compte de résultat et le bilan de l'exercice pour la saison 2023-2024, elle décide d'affecter le résultat positif de 6 025€ en report à nouveau.*

***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Troisième résolution :

*Après avoir entendu le projet de Budget prévisionnel, l'Assemblée Générale approuve le budget établi pour l'exercice 2024-2025.*

***Résolution adoptée à l'unanimité.***

## **7. BILAN DES FORUMS**

Jeanne Gorza indique que la RSP a participé à 8 forums, 2 de plus que l'année dernière, dans le 14<sup>ème</sup> et le 20<sup>ème</sup>, au cours desquels plus de 660 personnes ont été reçues. Il y a eu des retombées sur les adhésions enregistrées, auxquelles il convient sans doute d'ajouter l'effet Jeux Olympiques.

Pascal Pâris ajoute que cette année nous étions aussi au « Printemps des seniors » organisé par la Mairie du 13<sup>ème</sup> qui a lieu tous les 2 ans.

## **8. COTISATION STATUTAIRE ET TARIFS DES ACTIVITÉS – SAISON 2024-2025.**

Il est proposé pour la saison 2025-2026 d'augmenter la cotisation statutaire à 52 € compte tenu de l'augmentation de sa cotisation envisagée par la Fédération de 6 € sur trois ans, soit 2 € par an.

Pascal Pâris rappelle que sur 52 €, il ne restera que 14 € pour le club et qu'il n'est pas proposé d'augmenter les tarifs des activités.

A l'issue d'un large débat sur l'utilisation faite par la Fédération du produit des cotisations et sur le niveau proposé de la cotisation statutaire, le Président soumet à l'Assemblée la résolution suivante :

**Quatrième résolution :**

*L'Assemblée Générale approuve les tarifs des activités de la future saison 2025-2065 sur la base des propositions faites par le Comité directeur et valide le montant la cotisation statutaire à 52 €.*

**Résolution adoptée à la majorité : 211 voix pour, 9 voix contre, 0 abstentions.**

## **9. ELECTION PARTIELLE AU COMITÉ DIRECTEUR**

Pascal Pâris rappelle qu'il y a 9 postes à pourvoir, 3 membres sortants souhaitent renouveler leur mandat : Marie Celce, Arlette Piquet-Monjarret, Thierry Jacqmin

Ont été reçues les candidatures de Mesdames Corinne Meulders, Claude Thurel, Anne-Marguerite Ryst Parmeland, de Messieurs Christian Barouillet, Dominique Robinet.

Aucune autre personne se déclarant candidat pour intégrer le Comité directeur, le Président soumet à l'Assemblée la résolution suivante :

**Cinquième résolution :**

*Après avoir entendu la présentation de chacun des candidats pour devenir membre du Comité directeur, l'Assemblée Générale nomme pour trois ans :*

Mesdames Marie Celce, Corinne Meulders, Arlette Piquet-Monjarret, Anne-Marguerite Ryst Parmeland, Claude Thurel et Messieurs Christian Barouillet, Thierry Jacqmin, Dominique Robinet.

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

## **10. QUESTIONS DIVERSES :**

Une question est posée au sujet du bassin Elisabeth toujours en incident technique concernant un éventuel remboursement de l'inscription.

Pascal Pâris, indique que ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur.

Personne ne demandant la parole, le Président clôt l'Assemblée Générale à 16h30.

Pascal PÂRIS  
Président

Danièle CAZAUX  
Secrétaire générale